

Service de  
l'environnement

Juillet 2015

# Guide des bonnes pratiques de collecte des résidus alimentaires de l'agglomération de Montréal



# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

POURQUOI UN GUIDE ?	4
UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION	4
UN OUTIL DYNAMIQUE ET CONCERTÉ	4
LES PRINCIPAUX DÉFIS ?	5
FACTEURS POUVANT INFLUENCER POSITIVEMENT OU NÉGATIVEMENT LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE	5

## CONTEXTE

POURQUOI GÉRER LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES DE MANIÈRE RESPONSABLE ?	6
CADRE STRATÉGIQUE	6
LES BÉNÉFICES	7

## PORTRAIT DE L'AGGLOMÉRATION

UNE ÎLE, DEUX ZONES PARTICULIÈRES	8
SITES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ACTUELS	9
CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)	9
RÉSIDUS ALIMENTAIRES - ZONE EST   RÉSIDUS MÉLANGÉS - ZONE OUEST	10

## LES APPROCHES D'IMPLANTATION

MOBILISATION - ACTEURS CLÉS	11
PARTICIPATION : BASE VOLONTAIRE ET OBLIGATOIRE	11
PORTRAIT DES APPROCHES CHOISIES PAR LES TERRITOIRES QUI ONT IMPLANTÉ LA COLLECTE	12
COMMUNICATION	13
EXEMPLES DE RENSEIGNEMENTS QUE LES CITOYENS SOUHAITENT RECEVOIR	13
EXEMPLES D'OUTILS ET D'ACTIVITÉS QUI PERMETTENT D'OPTIMISER LES RÉSULTATS	13

<b>LES APPROCHES DE COLLECTE</b>	<b>14</b>
COLLECTE PORTE-À-PORTE	14
CONSEILS PRATIQUES POUR LES CONTRATS DE COLLECTE DES MATIÈRES	14
ZONE EST	15
OUTILS DE COLLECTE	15
ZONE OUEST	16
OUTILS DE COLLECTE	16
BAC DE CUISINE ?	17
LES SACS COMPOSTABLES (PAPIER OU PLASTIQUE COMPOSTABLE)	17
COLLECTE HORS FOYER	18
APPORT VOLONTAIRE	18
SITES DE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRES	18
PROJETS	19
INITIATIVES DANS LES INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES (ICI)	19
UN EXEMPLE D'INITIATIVE DANS LES IMMEUBLES DE 9 LOGEMENTS ET PLUS	19
<b>PRIORITÉ AUX 3R</b>	<b>20</b>
TRUCS DE L'ÉCOCITOYEN	20
COMPOSTAGE DOMESTIQUE	20
HERBICYCLAGE ET DÉCHIQUETAGE DES FEUILLES	20
<b>LIENS UTILES</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>22</b>
LES INCONTOURNABLES	22
TRUCS UTILES POUR L'ENTRETIEN DU BAC	22
GUIDE DE DÉMARRAGE, UN INCONTOURNABLE !	23
MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES	24
<b>CONCLUSION</b>	<b>25</b>

# INTRODUCTION

## POURQUOI UN GUIDE ?

Depuis 2008, plusieurs arrondissements et villes liées de l'agglomération de Montréal ont mis en place la collecte résidentielle des résidus alimentaires (RA) ou s'approprient à le faire. Le *Guide des bonnes pratiques de collecte des RA* est conçu pour guider et accompagner les intervenants et gestionnaires municipaux dans cette démarche.

### UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR PERMETTRE DE :

- stimuler et favoriser la mise en œuvre rapide de la collecte des RA;
- améliorer et favoriser la diffusion des connaissances;
- encourager les meilleures pratiques de gestion, d'opération et de planification;
- faciliter la prise de décision relative aux outils et aux modalités de collecte;
- créer une meilleure synergie et harmoniser les actions et les solutions de mise en œuvre;
- mobiliser des citoyens;
- développer une expertise territoriale dans cette collecte.

### UN OUTIL DE GESTION DYNAMIQUE

Il est important de préciser que le présent outil de travail est évolutif en raison des nombreux changements et développements dans ce secteur d'activité. **Des mises à jour seront effectuées périodiquement.**

Nous encourageons donc tous les intervenants et gestionnaires à participer à cette mise à jour en communiquant avec nous via le [Portail Réseau Agglo-GMR](#), section *Nous joindre*.

### UN OUTIL DE GESTION CONCERTÉ

#### Comité et sous-comité techniques sur les matières organiques

Créé en 2011, le comité et son sous-comité sont des tables d'échanges sur les initiatives de collecte des matières organiques, et plus particulièrement les RA, sur le territoire de l'agglomération. Le comité est composé des arrondissements et villes liées qui ont commencé l'implantation de la collecte des RA alors que le sous-comité est composé de 4 à 6 personnes volontaires issues du comité technique.

Les participants se rassemblent à raison de 2 à 3 fois par année et en profitent pour identifier les actions structurantes et préciser les meilleurs moyens pour mettre en œuvre cette collecte. De plus, cette initiative permet aussi de resserrer les liens entre collègues et d'assurer un travail plus harmonisé et concerté vers l'atteinte des objectifs de l'agglomération dans ce dossier.





## LES PRINCIPAUX DÉFIS ?

- MOBILISER LA CLASSE POLITIQUE (ÉLUS)
- CHOISIR LES MOYENS LES PLUS APPROPRIÉS POUR OPTIMISER LES RENDEMENTS ET LES COÛTS
- ACCROÎTRE LES TAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE PARTICIPATION
- ACCROÎTRE LA QUALITÉ DES MATIÈRES ACCEPTÉES RÉCUPÉRÉES

L'implantation d'une nouvelle collecte est toujours complexe parce qu'elle implique un changement au niveau des habitudes et des comportements et exige plus d'efforts de la part des citoyens.

## FACTEURS POUVANT INFLUENCER POSITIVEMENT OU NÉGATIVEMENT LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE

### Facteurs socio-démographiques

- Taille de la population
- Densité urbaine
- Revenu des ménages
- Niveau de scolarité des résidents
- Types de logement
- Caractère davantage rural ou urbain du territoire

### Paramètres de gestion

- Type d'approche d'implantation
- Type de contenant de collecte
- Mode de collecte
- Efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation
- Activités de suivi et de contrôle
- Nombre d'années depuis l'implantation



# CONTEXTE

## POURQUOI GÉRER LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES DE MANIÈRE RESPONSABLE ?

### CADRE STRATÉGIQUE

La gestion des RA s'inscrit dans une démarche collective qui s'appuie sur les orientations et les objectifs prescrits dans les plans stratégiques suivants :

#### Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015

- Respecter la hiérarchisation des 3 RV
- Valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2015
- Bannir les matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020

#### Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

- Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte pour l'ensemble des matières putrescibles pour les habitations de huit logements et moins (mesure 6)
- Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des matières putrescibles pour en faciliter l'apport volontaire (mesure 7)
- Réaliser un projet pilote de collecte des matières putrescibles dans les habitations de 9 logements et plus (mesure 9)

#### Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

- Implanter des outils de collecte des RA (action 5.2)
- Assurer un service de collecte des RA (action 5.4)
- Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques (action 5.5)
- Implanter des aires réservées (action 5.6)

#### Plan de développement durable de la collectivité montréalaise

- Implanter des mesures de récupération et de valorisation (action 23)

#### Réforme du financement des arrondissements

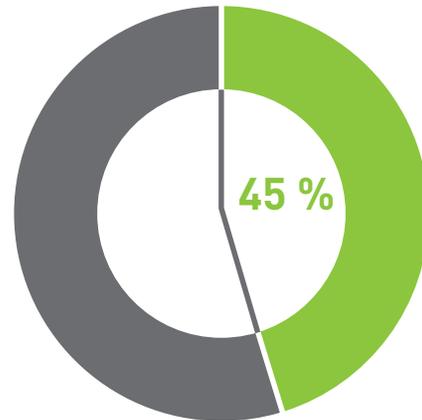
- Implanter la collecte dans l'ensemble des immeubles de 8 logements et moins (2016-2019)\*

La gestion des matières organiques dans les municipalités adhère aussi au Plan d'action québécois 2013-2020 sur les changements climatiques.

\* Peut comprendre jusqu'à 10 % de logements (du total des logements des immeubles de 8 logements et moins) dans des immeubles de 9 logements et plus.

## LES BÉNÉFICES

À l'heure actuelle, les **matières organiques** représentent près de **45 % des matières résiduelles** générées par les Montréalais. Les avantages tirés du tri de ces matières sont donc considérables.



### Environnementaux :

- extension de la durée de vie utile des lieux d'enfouissement;
- réduction des impacts négatifs associés à l'enfouissement (ex. : gaz à effet de serre, lixiviat et contamination des eaux souterraines);
- recyclage des matières organiques;
- réduction des impacts négatifs associés au transport lorsque le lieu de traitement est moins éloigné que le lieu d'enfouissement.



### Sociaux :

- sensibilisation de la population à l'importance du tri à la source et de la valorisation de la matière organique;
- atteinte des objectifs de valorisation du gouvernement de 60 % pour les matières organiques à l'échelle d'une communauté;
- retour d'une partie du compost aux citoyens par les municipalités dans une perspective de sensibilisation et de gratification;
- approche en accord avec les principes du développement durable.



### Économiques :

- utilisation du compost pour les activités horticoles municipales;
- économies potentielles au niveau des coûts de la collecte et du transport;
- traitement par digestion anaérobie permettant de produire de l'énergie en plus du compost;
- création d'emplois (échelle locale) et contribution au développement économique (industrie du compostage et activités liées à l'utilisation du compost);
- économies liées à l'augmentation des rendements de culture, à l'amélioration de la qualité des sols et à la réduction des coûts d'achat d'engrais et d'amendement organiques.



## LE GAIN

### Utilisation du compost (produit fini) :

- maintien et améliore la qualité des sols (structure et fertilité, rétention d'eau, matières organiques, éléments minéraux, biodiversité, etc.);
- réduit les besoins en engrais de synthèse et en produits phytosanitaires;
- restaure les sols et les sites contaminés ou dégradés;
- réduit les besoins d'extraction de sol arable pour la production de terreaux.

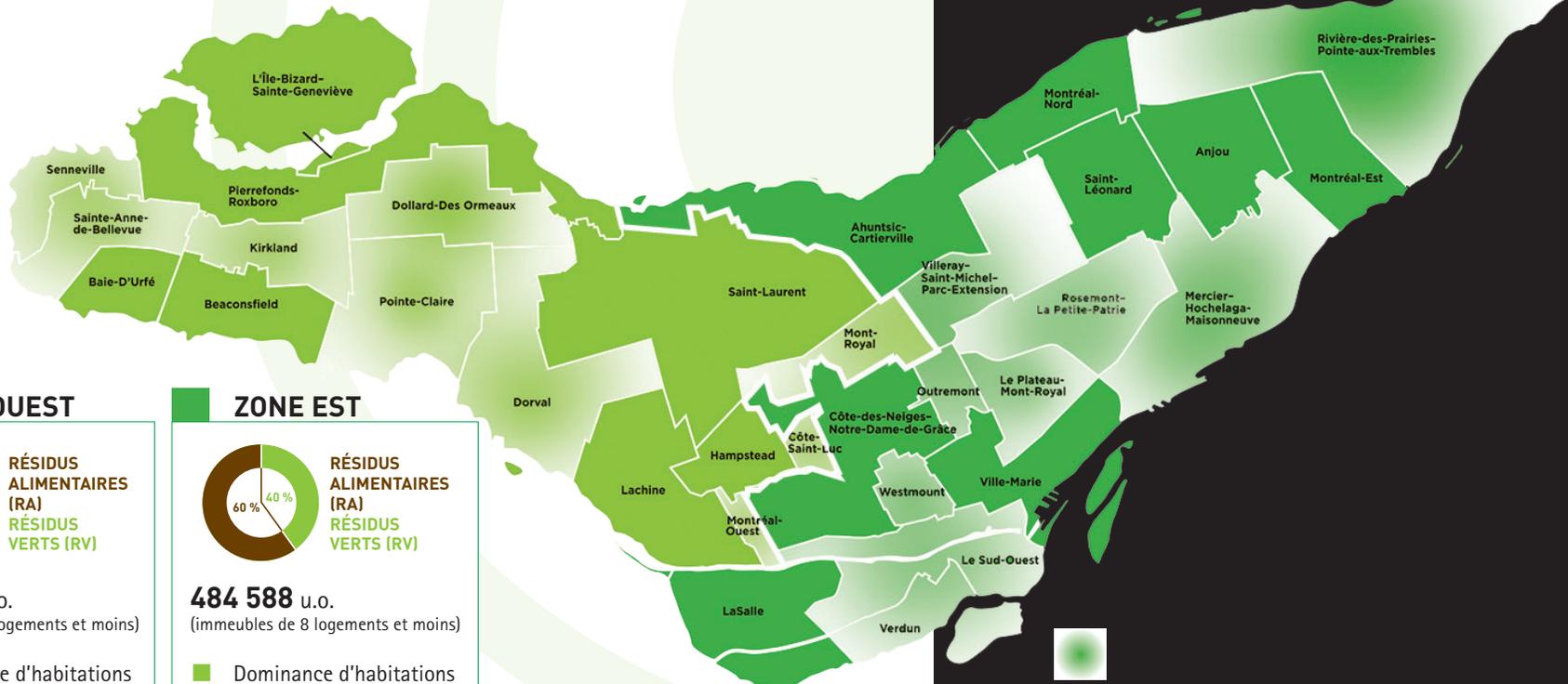


# PORTRAIT DE L'AGGLOMÉRATION

## UNE ÎLE, DEUX ZONES PARTICULIÈRES

Le scénario privilégié par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) divise le territoire de l'agglomération en deux zones, selon que les RA et les RV sont collectés ensemble ou séparément.

Cette division (zones Est et Ouest) s'appuie sur la diversité du tissu urbain, sur la dimension des espaces résidentiels extérieurs et sur la densité de la population et les types d'habitation.

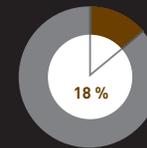


En 2015, ce type de collecte est amorcé avec succès dans **huit arrondissements** et **dix villes** liées de l'agglomération de Montréal.

Portrait des unités d'occupation (u.o.) des immeubles de 8 logements et moins de l'agglomération qui sont desservies :



34 %  
par la collecte des **RÉSIDUS MÉLANGÉS**

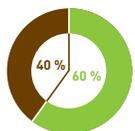


18 %  
par la collecte des **RÉSIDUS ALIMENTAIRES**



100 %  
par la collecte des **RÉSIDUS VERTS**

### ZONE OUEST



**RÉSIDUS ALIMENTAIRES (RA)**  
**RÉSIDUS VERTS (RV)**

**115 551** u.o.  
(immeubles de 8 logements et moins)

- Dominance d'habitations de type unifamilial ou détaché (95 %)

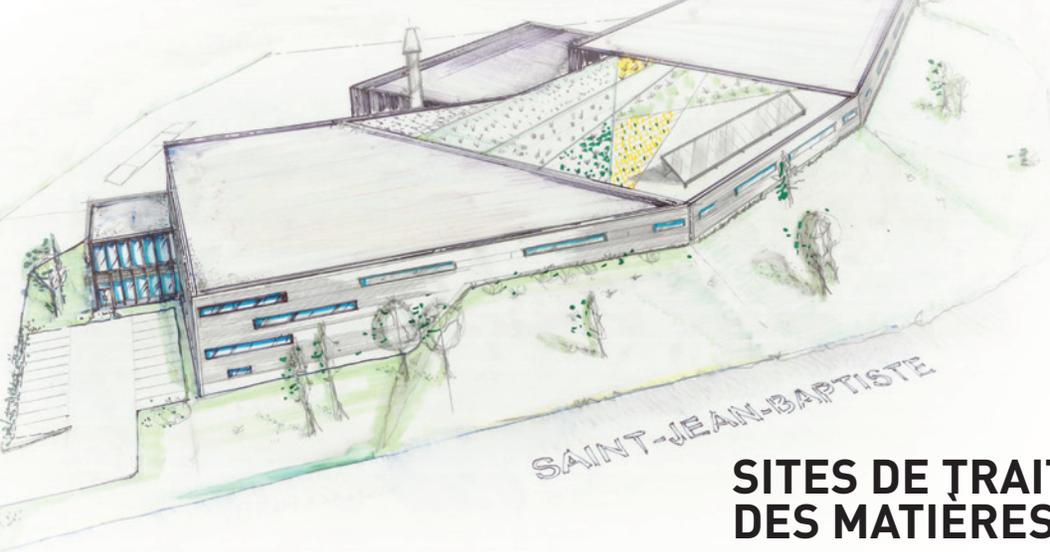
### ZONE EST



**RÉSIDUS ALIMENTAIRES (RA)**  
**RÉSIDUS VERTS (RV)**

**484 588** u.o.  
(immeubles de 8 logements et moins)

- Dominance d'habitations non détachées
- Espaces extérieurs aménagés restreints



## SITES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ACTUELS

### Les sites de traitement actuels sont :

- les RA de la zone Est sont compostés à Saint-Thomas, près de Joliette;
- les résidus mélangés de la zone Ouest sont compostés à Brownsburg-Chatham, près de Lachute;
- les RV de la zone Est sont compostés à Bury, près de Sherbrooke;
- les feuilles mortes collectées en vrac sont compostées à Montréal (CESM).

## CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)

La mise en service de la majorité de ces installations (centres de compostage et de biométhanisation) est prévue pour 2019.



Les technologies de biométhanisation retenues sont adaptées au contexte montréalais et ont fait leur preuve ailleurs dans le monde.

Ce projet permettra, entre autres, de réduire substantiellement les gaz à effet de serre et le transport des matières, en plus de produire une quantité importante de biométhane et de compost.

### Les quatre nouvelles infrastructures :

- Saint-Laurent (Centre de compostage)
- Lasalle (Centre de biométhanisation)
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) (Centre de compostage)
- Montréal-Est (Centre de biométhanisation)

### Les prochaines étapes :

- Dépôt du rapport de l'Office de Consultation Publique de Montréal (hiver 2015)
- Adoption du règlement d'urbanisme pour le CTMO à RDP-PAT (hiver 2015)
- Achèvement des documents d'appel d'offres (phase 1) – 2015
- Lancement de l'appel d'offres (phase 1) – 2015
- Début de construction (phase 1) – 2017
- Mise en opération (phase 1) – 2019
- Mise en opération (phase 2 / CTMO à LaSalle) – 2024

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, visitez le [site Internet](#) de la Ville de Montréal.

# RÉSIDUS ALIMENTAIRES - ZONE EST

U.o. desservies en 2015 et résultats pour l'année 2014

Territoires	Début de la collecte	Nombre d'u.o. à desservir en 2015*	Pourcentage desservi (8 log. et moins)	Quantités collectées en 2014 (t)	kg/u.o./an (2014)	Bac utilisé (litres)
Le Plateau Mont-Royal	Déc. 2008	5 550	14 %	159	30	47 L
Le Sud-Ouest	Juin 2013	25 747**	100 %	267	40	47 L
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Mai 2014	27 883**	52 %	88	56	47 L
Outremont	Nov. 2012	2 137	35 %	130	78	47 L
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Juin 2013	35 019**	100 %	163	33	47 L
Rosemont-La Petite-Patrie	Sept. 2010	55 943	100 %	1 976	47	47, 80, 240 ou 360 L
Verdun	Juin 2011	13 500**	59 %	226	60	23 et 47 L
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Mai 2013	23 022**	42 %	212	26	47 L
Westmount	Mai 2008	4 662	100 %	601	129	47 L
<b>Total pour les territoires implantés</b>		193 463		3 913	Moyenne de 55	

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Octobre 2013	41 commerces		91	2 220	240 L
-------------------------------	--------------	--------------	--	----	-------	-------

**Note :** Contrat de traitement des résidus alimentaires de 10 000 tonnes par année : 5 015 tonnes traitées en 2014 incluant Côte-Saint-Luc.  
 Contrat de traitement des résidus verts de 20 000 tonnes par année : 10 500 tonnes traitées en 2014.

# RÉSIDUS MÉLANGÉS - ZONE OUEST

U.o. desservies en 2015 et résultats pour l'année 2014

Territoires	Début de la collecte	Nombre d'u.o. à desservir en 2015*	Pourcentage desservi (8 log. et moins)	Quantités collectées en 2014 (t)	kg/u.o./an (2014)	Bac utilisé (litres)
Côte Saint-Luc	Mai 2008	5 000	94 %	1 340	268	120 et 240 L
DDO	Juin 2012	12 966	100 %	2 528	195	80 L
Dorval	Juin 2011	4 846	100 %	1 251	258	80 et 240 L
Kirkland	Juin 2012	6 200	98 %	1 030	166	80 et 240 L
Montréal-Ouest	Oct. 2013	1 976	100 %	299	151	120 L
Mont-Royal	Juin 2014	500	10 %	131	262	360 L
Pointe-Claire	Juillet 2008	6 000	68 %	2 737	456	240 L
Saint-Laurent	Oct. 2015	16 545**	88 %	N/A	N/A	80, 120 et 240 L
Sainte-Anne-de-Bellevue	Mai 2013	1 585	90 %	315	199	120, 240 et 360 L
Senneville	Janv. 2013	364	100 %	139	383	120 L
<b>Total pour les territoires implantés</b>		55 982		9 770	Moyenne de 260	

**Note :** Contrat de traitement des résidus mélangés de 15 000 tonnes par année : 14 550 tonnes traitées en 2014.

\* Peut comprendre jusqu'à 10 % de logements (du total des logements des immeubles de 8 logements et moins) dans des immeubles de 9 logements et plus.

\*\* Basé sur une projection du potentiel d'unités d'occupation à desservir en 2015.

# LES APPROCHES D'IMPLANTATION

Dans tous les cas, le succès de la collecte est étroitement lié aux efforts et aux activités de communication.

## MOBILISATION – ACTEURS CLÉS

La réussite des implantations nécessite une bonne coordination et mobilisation des 4 partenaires suivants :

- les **élus municipaux** endossent et acceptent d'implanter le service sur leur territoire;
- les **citoyens** pratiquent le tri des matières organiques, utilisent les bons contenants, respectent les consignes, les horaires de dépôt et de retrait des contenants déposés en bordure de rue;
- les **entreprises de collecte et de transport** assurent le service dans le respect des règles contractuelles et transportent les matières au lieu de traitement désigné;
- les **centres de traitement** reçoivent et traitent les matières organiques pour les transformer en un compost de très bonne qualité.

## PARTICIPATION : BASE VOLONTAIRE ET OBLIGATOIRE<sup>1</sup>

L'approche de participation varie d'un territoire à l'autre. Les expériences démontrent que la qualité de la participation est souvent bien meilleure lorsque celle-ci est sur une base volontaire. Ce constat est tout à fait logique, car

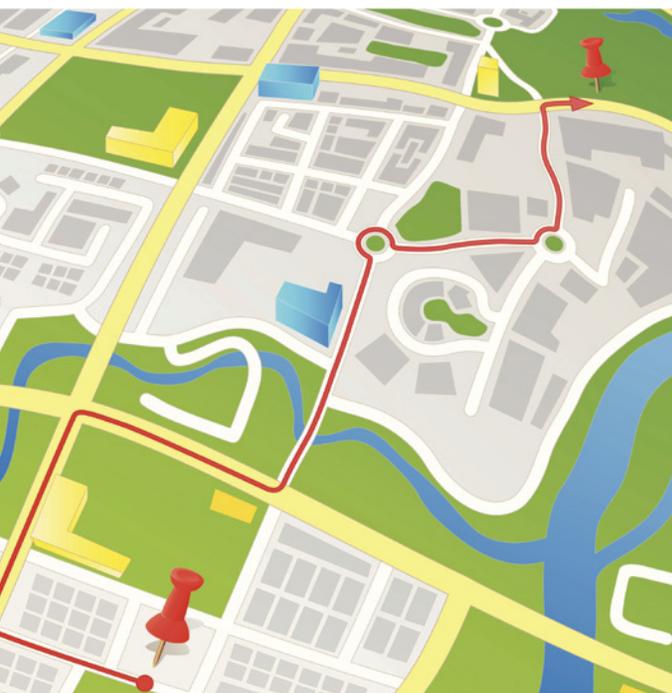
les participants ont souhaité y adhérer de leur propre gré. Ils s'engagent naturellement à modifier leurs habitudes et comportements afin de participer à la collecte à trois voies.

Par contre, cette approche limite l'étendue et la portée de la démarche et ne permet pas d'optimiser la mobilisation et la participation globale. Il est recommandé de cibler des secteurs précis – basés sur l'homogénéité du quartier et l'occupation résidentielle et/ou socio-économique – afin de faciliter les activités de collecte et de transport et de limiter la confusion dans la collectivité.

De son côté, l'implantation massive ou « obligatoire » vise dès le départ l'ensemble des unités d'occupation et permet d'avoir un nombre de participants plus élevé, mais sans toutefois en garantir la qualité – d'où l'importance des efforts dans les activités de communication. Cette approche peut être irritante pour les citoyens qui sont réfractaires, mais cela est normal – il y aura toujours des mécontents peu importe le type de projet collectif. Une période d'adaptation est donc nécessaire.

Toutefois, elle présente un avantage de marque en exprimant clairement la volonté et la prise de position de l'administration municipale. La clarté des engagements et la consolidation des efforts dans une démarche stratégique et novatrice sont généralement toujours bien perçues par les contribuables.

<sup>1</sup> Dans le présent ouvrage, le terme « obligatoire » fait référence à l'implantation massive des bacs sur un territoire. Il ne tient pas compte des règlements en vigueur et de l'aspect coercitif lié à la participation (ex. : participation sous peine d'amende). La progression des activités municipales et le bannissement des matières organiques des sites d'enfouissement prévu en 2020 par le gouvernement laissent entrevoir un encadrement plus strict, voire réglementé, pour ce programme de collecte dans un avenir rapproché.



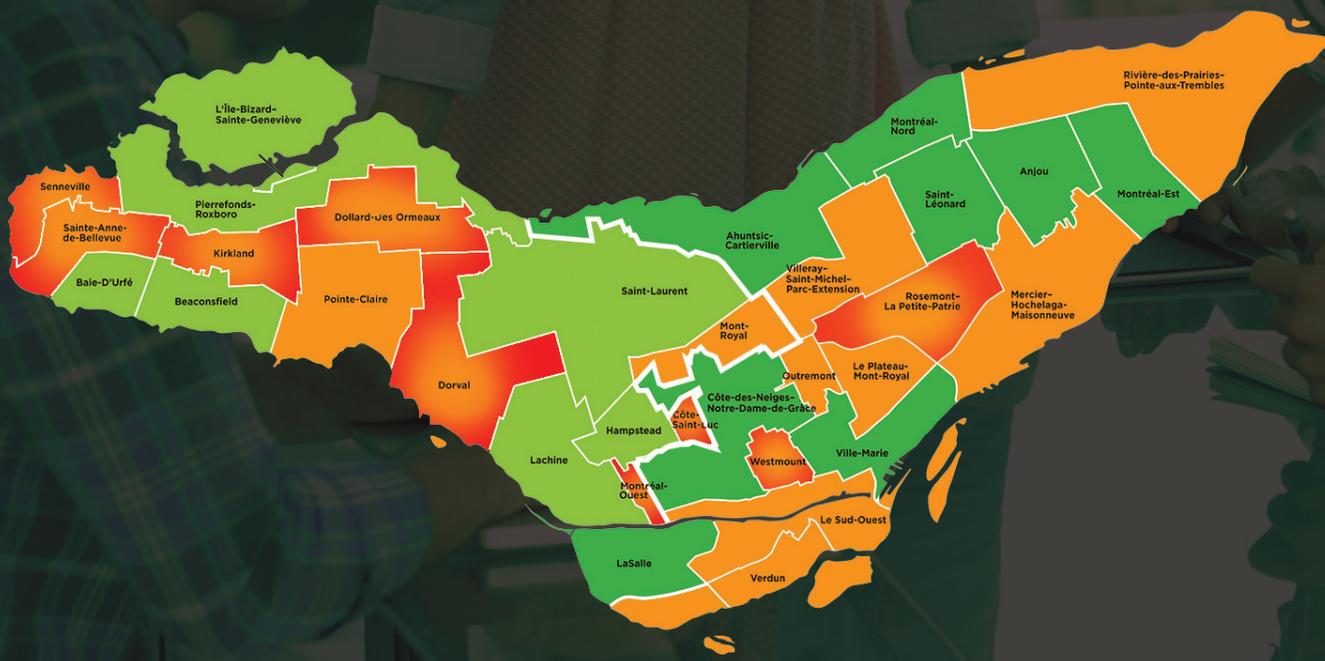
## PORTRAIT DES APPROCHES CHOISIES PAR LES TERRITOIRES QUI ONT IMPLANTÉ LA COLLECTE

### Volontaire

Arrondissements : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Le Plateau Mont-Royal, Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Le Sud-Ouest, Verdun, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension  
Ville liée : Pointe-Claire

### Obligatoire

Arrondissement : Rosemont-La Petite-Patrie  
Villes liées : Côte Saint-Luc, Dorval, Dollard-des-Ormeaux, Kirkland, Montréal-Ouest, Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Westmount



### Notez bien

Pour les arrondissements et les villes liées de la zone Ouest, il est très important d'informer la Division opérations – Gestion des matières résiduelles (Jean-François Lesage, agent de recherche) par écrit avant d'entreprendre la planification de l'implantation ou de l'extension de la collecte des RA. La capacité de traitement dans les contrats actuels est limitée en attendant la construction des CTMO.

Pour les arrondissements et villes liées de la zone Est, il est très important d'informer la Division planification – Gestion des matières résiduelles (Alain Leduc, chef d'équipe) par écrit si votre territoire souhaite entreprendre la planification de l'implantation ou de l'extension de la collecte des RA. La récente réforme des arrondissements, adoptée le 24 novembre 2014, fait en sorte que les responsabilités relatives à l'octroi des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles relèveront désormais de la ville centre.



### ASTUCE

**Quelle (s) est (sont) la ou les meilleure (s) saison (s) pour débiter le service ?**

Les saisons idéales pour implanter le service de collecte des RA ou des résidus mélangés sont : le printemps et l'automne.

- AU PRINTEMPS : pour éviter les canicules
- À L'AUTOMNE : pour apprivoiser le nouveau service avant le gel et la neige



## COMMUNICATION

Les activités d'ISÉ (information, sensibilisation et éducation) doivent se faire avant le démarrage de la collecte et sur une base régulière tout au long du programme. Pour le secteur municipal, la mobilisation et la participation des citoyens est à la base de la réussite des activités de mise en valeur des matières résiduelles.

Rappelez-vous que les citoyens sont vos partenaires et que les changements d'habitudes impliquent une période d'adaptation. C'est pourquoi les activités d'ISÉ doivent être efficaces et soutenues : les rappels fréquents favorisent la participation et les bonnes pratiques.

L'expérience des arrondissements et des villes liées démontrent que les citoyens se sentent davantage concernés lorsqu'ils sont bien informés.

### EXEMPLES DE RENSEIGNEMENTS QUE LES CITOYENS SOUHAITENT RECEVOIR :

- les objectifs du programme et les résultats anticipés;
- les gains environnementaux, sociaux et économiques;
- le produit et ses avantages (compost et énergie (futurs CTMO));
- les matières organiques visées\*;
- le calendrier et les modalités de collecte;
- les résultats atteints.

### EXEMPLES D'OUTILS ET D'ACTIVITÉS QUI PERMETTENT D'OPTIMISER LES RÉSULTATS :

- matériel promotionnel : site Internet interactif, trousse de démarrage, dépliant, calendrier de collecte, autocollant, plaquette aimantée, vidéo, etc.;
- médias et publicités : journaux, radio, babillards et panneaux publicitaires;
- ligne téléphonique (ex. : ligne verte, ligne info-collectes);
- tournée d'information de porte en porte;
- séances d'information, conférences, ateliers et formations;
- activités spéciales (ex. : kiosque lors d'événements publics);
- inspection sur le terrain (contrôle qualitatif et quantitatif);
- billets d'avertissement ou de courtoisie;
- distribution d'avis pour réitérer les exigences et consignes du programme;
- enquête de satisfaction, bilan et publication des résultats.

\* Note : voir en annexe le détail des matières acceptées et refusées et les trucs utiles pour l'entretien du bac.



### ASTUCE

#### Patrouille de sensibilisation environnementale

Mieux connue sous le nom de Patrouille verte et souvent composée de jeunes étudiants,

la patrouille est largement répandue et sollicitée par les municipalités durant la saison estivale. Son mandat consiste le plus souvent à conseiller et sensibiliser la population par différentes interventions (porte-à-porte, patrouille à pied ou à vélo, tenue de kiosques d'information ou animation auprès des citoyens ou des camps de jour) sur les gestes à poser pour mieux protéger l'environnement. En plus de permettre d'offrir un excellent support aux municipalités dans leurs activités, la patrouille permet aux jeunes étudiantes et étudiants de profiter d'une expérience de travail enrichissante avec le public dans le domaine de l'environnement.

Qu'il s'agisse de mesurer, suivre ou contrôler les activités et les opérations de collecte, de sensibiliser les citoyens ou bien de faire la promotion de votre programme - avant, pendant et après votre implantation - **la Patrouille verte vous rendra de précieux services !**

# LES APPROCHES DE COLLECTE

## COLLECTE PORTE-À-PORTE

En raison des particularités démographiques et géographiques qui caractérisent les zones Est et Ouest, les modes de collecte et les lieux de disposition des matières varient.

Pour les territoires qui offrent deux collectes des ordures ménagères par semaine, un choix facile est de substituer la première journée de la collecte des ordures ménagères par la collecte des RA.

### CONSEILS PRATIQUES POUR LES CONTRATS DE COLLECTE DES MATIÈRES

Pour la collecte manuelle, les sacs\* et les contenants doivent généralement peser tout au plus 55 lbs (25 kg) pour être ramassés.

Pour la collecte mécanisée/robotisée, les contenants doivent généralement peser tout au plus 220 lbs (100 kg) pour être ramassés.

\* Note : zone Est (sacs compostables, en papier ou en plastique), zone Ouest (sacs en papier seulement) — basé sur les certificats d'autorisation qui encadrent les activités de compostage des sites désignés par l'Agglomération.



### ASTUCE

**Quel horaire doit-on privilégier pour le service de collecte ?**

Le choix de la journée de collecte nécessite un

ajustement avec les autres services en place sur le territoire. La réalité de votre territoire vous aidera à rationaliser et instaurer le service de collecte des RA.

Il est souvent préférable de la situer en début de semaine, avant la collecte des ordures ménagères, afin d'accroître la participation et décourager l'élimination des matières organiques.

Il peut également être possible de la jumeler avec une autre collecte des matières valorisables (ex. : matières recyclables) un même jour de la semaine. Ce scénario peut être avantageux au niveau de l'exécution des opérations et la propreté dans la communauté. Dans certains cas, il est même opportun, voire nécessaire, d'ajuster la fréquence du service de collecte selon les saisons.

Quant aux heures de collecte, celles-ci devraient répondre aux règlements et ordonnances en vigueur dans votre municipalité.





## ASTUCE

### Le partage du bac, c'est possible !

Il peut arriver pour certaines catégories de personnes ou

d'habitations que le partage du bac soit une solution simple et efficace pour encourager et assurer la participation.

Que ce soit parce que le bac est trop lourd ou que les quantités de matières ne sont pas suffisantes pour l'usage d'un bac, gardez à l'esprit que cette option de partage entre voisins peut faire la différence !

*Il est toutefois important qu'il y ait au moins un responsable pour assurer l'entretien du bac.*



## ZONE EST

### Collecte séparée des RA et des RV

Les citoyens séparent les RA à la source et les récupèrent dans un contenant dédié à cet usage.

Les RA et les RV collectés à l'intérieur de cette zone sont dirigés vers des centres de traitement distincts :

#### RA

Poste de transbordement : Montréal-Est

Lieu de traitement : Saint-Thomas (près de Joliette)

#### RV

Poste de transbordement :  
Montréal (CESM)

Lieu de traitement :  
Bury (près de Sherbrooke)

### Dates d'échéance des contrats de traitement

Groupe EBI : décembre 2015

Quantités : 10 000 tonnes

GSI : avril 2015

Quantités : 20 000 tonnes

## OUTILS DE COLLECTE

La collecte est généralement de type manuel dans cette zone et on utilise le plus souvent un petit bac brun sur roulettes de 47 litres. Ces derniers sont très adéquats pour les milieux où la densité urbaine est élevée puisqu'ils sont faciles à manipuler et à entreposer. En contrepartie, ils sont généralement plus fragiles et moins stables que les bacs plus gros.

En option, on peut également leur ajouter un loquet (métal ou plastique), un évent d'aération sur le couvercle, des zones d'aération perforées ou encore une grille de fond. La plupart des bacs implantés à ce jour sont des modèles fermés (sans aération) et munis d'un loquet pour prévenir les désagréments liés aux animaux et aux bacs renversés.

### Fréquence

Pour des raisons d'optimisation de la participation des citoyens et de performance générale du programme, la collecte dans cette zone est régulière – sur une base hebdomadaire – sur l'ensemble des territoires qui l'ont implantée.



Le choix de l'outil de collecte doit être bien adapté à la communauté pour donner les résultats escomptés de qualité des matières récupérées et de participation.



## ZONE OUEST

### Collecte mélangée des RA et des RV

Les citoyens déposent les matières organiques ensemble en bordure de rue dans un contenant désigné.

Les RA et les RV collectés à l'intérieur de cette zone sont dirigés vers le même centre de traitement :

Poste de transbordement :  
Vaudreuil-Dorion

Lieu de traitement :  
Brownsburg-Chatham

### Date d'échéance du contrat de traitement

Mironor : avril 2015

Quantités : 15 000 tonnes



*\* Note : ces bacs sont compatibles avec les systèmes de collecte automatisés.*

## OUTILS DE COLLECTE

La collecte est généralement de type mécanisé/robotisé dans cette zone et on utilise le plus souvent un bac roulant brun ou vert de 80, 120, 240 ou 360 litres\*. Ces derniers sont idéal pour les milieux où la densité urbaine est peu élevée puisqu'ils ont un bon format et offrent une très bonne capacité d'entreposage durant la période propice aux résidus mélangés (avril à octobre). Ils sont également robustes et relativement faciles à manipuler. Mais attention, ils peuvent être lourds lorsqu'ils sont remplis à pleine capacité.

En option, on peut également leur ajouter un loquet (métal ou plastique), un évent d'aération sur le couvercle, des zones d'aération perforées ou encore une grille de fond. La plupart des bacs implantés à ce jour sont des modèles fermés (sans aération) et munis d'un loquet pour prévenir les désagréments liés aux animaux et aux bacs renversés.

Lors des périodes de pointe, les citoyens peuvent aussi déposer les RV dans des contenants réutilisables (souvent maximum de 100 litres), des boîtes de carton ou encore, des sacs en papier.

## Fréquence

Pour des raisons d'optimisation de la participation des citoyens et de performance générale du programme, la collecte dans cette zone est régulière – sur une base hebdomadaire – sur l'ensemble des territoires qui l'ont implantée (Pointe-Claire a régularisé la collecte pour l'hiver 2015 – auparavant elle était sur une base mensuelle de décembre à mars inclusivement).

Lorsque le bac de cuisine est offert, des sacs (en papier ou compostables – selon la zone Est ou Ouest) sont souvent distribués pour les premières collectes.



## BAC DE CUISINE ?

Un mini-bac de cuisine (7 à 10 litres, en moyenne) est parfois fourni pour la récupération des RA dans la cuisine et le transfert de ceux-ci dans le bac de collecte. On y dépose les RA avant et après les repas. Il se range facilement sur le comptoir, sous l'évier et même au réfrigérateur ou au congélateur.

### EXEMPLES CHEZ LES TERRITOIRES

<b>7 L</b>	Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Mont-Royal, Outremont, Le Sud-Ouest, Verdun, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Senneville
<b>10 L</b>	Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie



### ASTUCE

#### Pensez réduction et réemploi...

Évitez des dépenses et la production de biens en suggérant aux citoyens d'utiliser du papier journal pour envelopper leurs matières ou encore, le bac de comptoir de leur choix en pigeant dans leurs vieux contenants (ex. : pot de crème glacée) !

## LES SACS COMPOSTABLES (PAPIER OU PLASTIQUE COMPOSTABLE)

Les sacs compostables peuvent faciliter la collecte résidentielle des matières organiques.

**Prenez garde ! Les plastiques peuvent être identifiés comme étant biodégradables sans nécessairement être compostables.**

Pour éviter toute confusion, recherchez les logotypes suivants :



**ZONE EST SEULEMENT**



## COLLECTE HORS FOYER

### APPORT VOLONTAIRE

Des sites de dépôt volontaire et accessibles au public peuvent s'avérer un excellent service complémentaire à la collecte en bordure de rue et optimiser le rendement de la récupération.

L'arrondissement du Sud-Ouest, par exemple, en fait l'usage sur son territoire et les résultats sont positifs. Depuis 2013, ils ont mis à la disposition des citoyens une douzaine de sites de dépôt volontaire pour les RA (voir Réseau Agglo-GMR, vol.1, no.1).

Le Village de Senneville s'est lui aussi engagé à optimiser la gestion des RA, car en plus d'offrir un service généralisé de collecte en bordure de rue, l'administration a adapté l'ensemble des unités multicompartiments déjà en place dans ses lieux publics pour la troisième voie (voir Réseau Agglo-GMR, vol.1, no.1).

### SITES DE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRES

Le compostage est généralement implanté dans les jardins communautaires, les parcs et les institutions (ex. : écoles). Cette activité peut aussi être implantée dans des immeubles ou des complexes d'habitations; les locataires utilisent un même composteur aménagé sur le terrain de l'immeuble.

Il y a environ 130 sites de compostage communautaires à Montréal qui desservent plus de 4 100 ménages.



### ASTUCE

#### Composteur institutionnel/commercial/industriel

Lorsque les utilisateurs de l'installation de compostage sont plus nombreux ou que les quantités sont plus importantes, des systèmes fermés de petites et moyennes dimensions de plus haute technologie sont aussi disponibles (ex. : [Big Hanna](#), [Jora Kompost](#)).





### Notez bien

Pour les arrondissements et les villes liées de la zone Ouest, il est très important d'informer la Division opérations – Gestion des matières résiduelles (Jean-François Lesage, agent de recherche) par écrit avant d'entreprendre la planification de l'implantation ou de l'extension de la collecte des RA dans les ICI. La capacité de traitement dans les contrats actuels est limitée en attendant la construction des CTMO et ces catégories d'immeuble ne sont pas priorisées dans le PDGMR 2010-2014.

Pour les arrondissements et les villes liées de la zone Est, il est très important d'informer la Division planification – Gestion des matières résiduelles (Alain Leduc, chef d'équipe) par écrit si votre territoire souhaite entreprendre la planification de l'implantation ou de l'extension de la collecte des RA dans les ICI. La récente réforme des arrondissements, adoptée le 24 novembre 2014, fait en sorte que les responsabilités relatives à l'octroi des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles relèveront désormais de la ville centre et de plus, ces catégories d'immeuble ne sont pas priorisées dans le PDGMR 2010-2014.

## PROJETS

### INITIATIVES DANS LES INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES (ICI)

Bien que la récupération des matières organiques triées à la source dans les ICI soit peu répandue, de plus en plus de projets voient le jour (ex. : projet pilote aux Promenades Hochelaga-Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve).



#### Les principaux défis avec les ICI sont les suivants :

- dans la plupart des cas, ils ne bénéficient pas de l'avantage que comporte le rapprochement des unités d'occupation résidentielle – qui tend à faciliter les parcours et la gestion des services de collecte;
- certains d'entres-eux (ex. : marchés d'alimentation, restaurants) génèrent des quantités importantes de matières organiques pouvant être valorisées, ce qui complique les activités de récupération au niveau municipal.

### UN EXEMPLE D'INITIATIVE DANS LES IMMEUBLES DE 9 LOGEMENTS ET PLUS

À Rosemont-La Petite-Patrie, où il y a plus de 55 000 logements qui participent actuellement à la collecte des RA, un projet pilote est en cours dans les immeubles de 9 logements et plus. Soulignons que dans le cadre de ce projet, la proportion de portes desservies dans ces immeubles ne dépasse pas 10 % du total de portes implantées dans l'arrondissement et que ces immeubles ont en moyenne moins de 25 logements.

#### Voici les grandes lignes du projet pilote :

- 95 immeubles de 9 logements et plus implantés;
- 2 151 portes desservies, soit une moyenne de 22,6 portes par immeuble;
- proportion des portes en 9 logements et plus : 7,7 %.

Les résultats de ce projet serviront à approfondir nos connaissances sur les gisements de RA dans les 9 logements et plus et à déterminer les balises à respecter lors des futures implantations de ce genre.



# PRIORITÉ AUX 3R

## TRUCS DE L'ÉCOCITOYEN

Bien que la collecte porte-à-porte des RA soit essentielle à l'atteinte des objectifs de récupération, l'agglomération de Montréal encourage la pratique de l'herbicylage, du compostage domestique et du déchiquetage des feuilles. Il s'agit de pratiques simples et efficaces pour permettre de réduire à la source les matières qui peuvent être valorisées sur place, à la maison.



### COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Cette pratique consiste à fabriquer chez soi du compost à petite échelle à partir des RV et de certains RA.

Une variante du compostage chez soi à petite échelle est le vermicompostage ou le lombricompostage. La méthode est basée sur la décomposition des RA par des vers conservés dans un contenant et alimentés sur une base régulière (souvent plus favorable aux habitations à logements multiples).



### HERBICYLAGE ET DÉCHIQUETAGE DES FEUILLES

Ces pratiques consistent à laisser au sol le gazon coupé et les feuilles mortes lors de la tonte.

#### Les avantages de ces pratiques écologiques :

- réduit les quantités de matières lors des collectes municipales;
- fournit un engrais naturel à votre pelouse;
- protège le sol de la sécheresse, réduit donc le temps d'arrosage;
- fournit une économie de temps et d'argent;
- diminue les impacts liés au transport et au traitement de ces matières.

# LIENS UTILES

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS ET OUTILS DE COMMUNICATION DÉVELOPPÉS PAR LES ARRONDISSEMENTS ET LES VILLES LIÉES EN UN SIMPLE CLIC !**

- Boîte à outils du Portail Réseau Agglo-GMR

**INSPIREZ-VOUS DES MUNICIPALITÉS OU MRC QUI ONT DÉJÀ MIS LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES EN PLACE DANS LEUR LOCALITÉ.**

- La gestion des matières organiques au Québec
- Liste des organismes municipaux qui effectuent en tout ou en partie la collecte des résidus alimentaires
- Carte des installations de traitement des matières organiques du Québec

**TROUVEZ LES SITES DE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS ET AUX QUATRE COINS DE LA PROVINCE.**

- Carte des sites de compostage communautaires au Québec



# ANNEXES

## LES INCONTOURNABLES

### TRUCS UTILES POUR L'ENTRETIEN DU BAC



- Conseil : sortez le bac à chaque collecte (surtout l'été).
- Lavez-le régulièrement : rincez-le avec un seau d'eau mélangée à du détergent doux (biodégradable) ou du vinaigre blanc.
- Déposez du papier journal et saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude dans le fond du bac, pour en faciliter l'entretien (répéter à l'occasion).
- Doublez l'intérieur du bac à l'aide d'un grand sac en papier ou compostable.
- Fermez hermétiquement le bac de cuisine et le bac de collecte pour ne pas laisser passer d'odeurs.
- Faites alterner les RA et les matières sèches (papiers-mouchoirs, essuie-tout, carton, papier journal, serviettes de table, etc.) dans le bac (principe de la lasagne).
- Évitez les liquides.
- Enveloppez les RA dans du papier journal ou du papier non recyclable (ex. : essuie-tout usagé) ou utiliser des sacs (en papier ou compostable – selon la zone Est ou Ouest) afin de recueillir le lixiviat, assurer une meilleure propreté du bac et limiter les odeurs.
- En période hivernale, enveloppez les matières afin qu'elles ne gèlent pas au fond du bac.
- En période de canicule, conservez les résidus au congélateur entre les collectes.
- Évitez de laisser le bac au soleil. Placez-le à l'ombre, dans le garage ou le cabanon, par exemple.



### ASTUCES

#### Pour éloigner les mouches à fruits dans la maison :

coupez un bouchon de liège sur le sens de la longueur et déposez le tout sur le couvercle.

#### Pour vous débarrasser des vers blancs (rares) dans le bac :

aspergez-les de sel ou de vinaigre.

#### Pour éloigner les écureuils et les rats-laveurs du bac :

enduissez le couvercle d'un onguent contre la toux à base de menthe, de camphre et d'eucalyptus (vendu dans toutes les pharmacies). Couvrez le bac avec un matériel qui empêchera l'accès au couvercle (ex. : jute, toile).



## GUIDE DE DÉMARRAGE, UN INCONTOURNABLE !

Le guide de démarrage est l'ABC du programme. C'est un document important pour les résidents qui bénéficieront du service. Il doit être présenté environ 2-3 semaines avant le début du service. Il accompagne souvent l'outil de collecte lors de la livraison de ce dernier. La démarche et les intentions du territoire doivent quant à elles être signifiées plusieurs semaines, voire des mois avant le démarrage afin de préparer les participants. Des rappels sont conseillés pour maintenir un rythme et un engouement.

### Celui-ci contient généralement les informations suivantes :

- la démarche et les objectifs visés;
- la délimitation du territoire de la collecte;
- le calendrier et l'horaire de la collecte;
- les modalités (ex. : collecte manuelle ou mécanisée/robotisée, nom de l'entrepreneur) et les exigences (ex. : positionnement du bac, couvercle fermé);
- où se procurer des sacs (en papier ou compostables – selon la zone Est ou Ouest);
- la liste des matières acceptées et refusées;
- les consignes d'entreposage du bac avant, pendant et après la collecte;
- la propriété du bac : la municipalité ou le résident ?;
- trucs et astuces pour bien réussir la collecte (ex. : bac de cuisine, entretien du bac);
- le calendrier des autres services de collecte (ex. : ordures ménagères, matières recyclables, etc.).

Des rappels sont conseillés pour maintenir le rythme et l'engouement des citoyens.

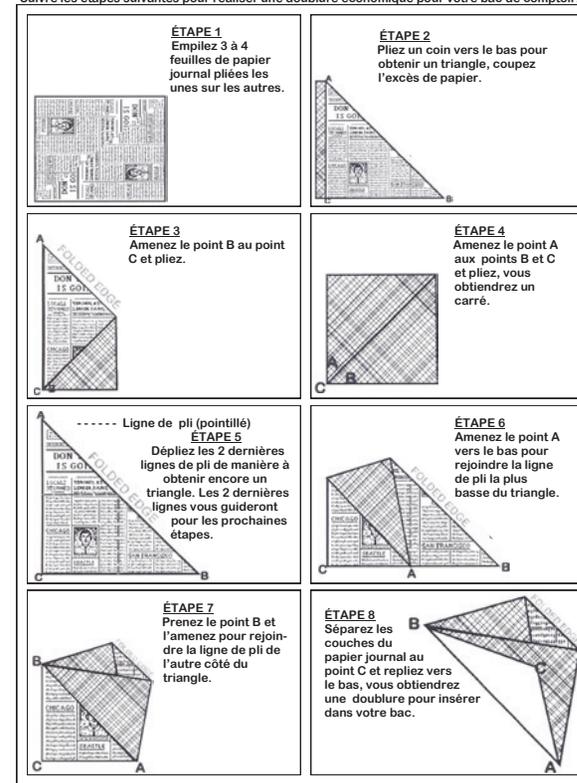
## Bac de cuisine

Certains territoires offrent également un bac de comptoir lors du démarrage du programme (voir p. 18). Ce dernier est souvent accompagné de sacs (en papier ou compostables – selon la zone Est ou Ouest) et d'un petit feuillet *origami organique* qui propose une protection économique dans le bac (réemploi du papier journal).



## ORIGAMI ORGANIQUE

Suivre les étapes suivantes pour réaliser une doublure économique pour votre bac de comptoir.



## ✓ MATIÈRES ACCEPTÉES

### Résidus alimentaires (crus, cuits ou avariés)

Fruits et légumes

Poissons, fruits de mer, viandes, volailles et oeufs  
(incluant coquilles, arêtes et os)

Produits laitiers solides

Produits céréaliers tels que pains, céréales, pâtes, riz

Noix et écales

Desserts et sucreries

Épices et fines herbes

Grains et marc de café, filtres à café, sachets de thé et tisane

Résidus avec huiles, graisses végétales, sauces et vinaigrettes

Papiers et cartons souillés (journaux, mouchoirs de papier, essuie-tout, boîtes à pizza, serviettes de table, contenants de frites, moules à muffins en papier, sacs, etc.)

Nourriture d'animaux

### Résidus verts

Feuilles mortes

Rognures de gazon

Copeaux, brindilles, aiguilles de conifères, bran de scie et paille

Résidus de jardinage et du potager (fleurs, fruits et légumes, plantes et mauvaises herbes)

Branches de conifères dont la longueur est inférieure à 1 mètre et le diamètre inférieur à 5 centimètres

### Autres résidus (moins significatifs)

Cendres de bois non traité et éteintes

Cure-dents

Sacs d'aspirateur et leur contenu, cheveux, poils, plumes

Ustensiles et vaisselles compostables



## ✗ MATIÈRES REFUSÉES

Résidus d'arbres feuillus (branches, écorces, copeaux)

Matières recyclables (verre, métal, plastique, papier et carton)

Matériaux de construction et de rénovation

Peintures et autres résidus domestiques dangereux

Terre, roches, sable et cendres chaudes

Cristal, porcelaine, céramique

Matières non biodégradables (ex. : pellicules de plastique, polystyrène)

Charpie de la sécheuse, poussière, cire

Huiles et graisses non végétales

Liquides en grande quantité

Couches de bébé, culottes d'incontinence, serviettes et tampons sanitaires, cotons-tiges, soie dentaire

Matières traitées avec des pesticides, des herbicides ou d'autres produits chimiques

Animaux et parties d'animaux morts

Litière d'animaux

Déchets biomédicaux

Tissus et textiles

Bouchons de liège

Mégots de cigarette

Gomme à mâcher

Les RA représentent un gisement important des matières organiques d'origine résidentielle à valoriser, mais leur taux de récupération est encore faible à l'heure actuelle. Priorisez-les !

# CONCLUSION

## Portrait 2007-2014 du taux de récupération des matières organiques de l'agglomération de Montréal



Taux % 0 10 20 30 40 50 60

Même si le début des opérations des nouvelles infrastructures de traitement n'est prévu que pour l'an 2019, il faut commencer le service de collecte des RA le plus tôt possible. Les matières organiques représentent à elles seules près de la moitié des ordures ménagères envoyées dans les sites d'enfouissement et un important gisement à des fins de valorisation.

En 2014, seulement 14 % de ces matières ont été récupérées et traitées sur le territoire de l'agglomération. Il faut donc agir dès maintenant pour réduire leur enfouissement et les nuisances associés et pour contribuer à la gestion durable et novatrice des matières résiduelles.

La saine gestion des matières résiduelles est au cœur de nos préoccupations et c'est grâce à la qualité de notre travail individuel et collectif que nous pouvons être fiers des résultats atteints... et à venir !

*La réalisation de cet ouvrage a été rendue possible grâce à la concertation et à la collaboration de plusieurs représentants municipaux des arrondissements et villes liées. Nous tenons à les remercier pour leur contribution.*

